

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS



→ Programme «**HABITER MIEUX**»

→ Une aide financière

Ce programme lancé par l'État et porté par la CAM vous permet de bénéficier d'aides pour financer des travaux d'amélioration thermique sur votre logement :

- pour mieux vous chauffer
- pour diminuer vos factures d'énergie

→ Un accompagnement personnalisé

Analyse de votre situation, de vos besoins, de vos projets
Recherche avec vous de solutions adaptées à votre situation (recommandations techniques, etc.)

Montage et suivi du dossier de subventions

Conditions d'attribution de financement

- Votre logement est situé sur l'une des communes de la CAM : Eaunes, Labarthe-sur-Lèze, Labastidette, Lavernose-Lacasse, Muret, Pinsaguel, Pins-Justaret, Portet-sur-Garonne, Roquettes, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Hilaire, Saint-Lys, Saubens et Villate
- Vous occupez le logement et vous êtes propriétaire
- Votre logement doit avoir plus de 15 ans.
- Les travaux entrepris doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25 %.
- Vous devez remplir les conditions de ressources requises (lors de votre rendez-vous munissez-vous de votre avis d'imposition ou de non imposition N-2)

**Ne commencez pas les travaux
sans vous être renseignés.**

Exemples de travaux concernés par le financement

- Isolation
- Amélioration du chauffage
- Changement des menuiseries, ...



La Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM), soutenue par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), et par l'intermédiaire de l'association « PACT Haute-Garonne », vous accompagne, vous conseille et attribue des aides financières pour mener à bien votre projet d'amélioration de logement.

LES AIDES MOBILISABLES :

Les subventions :

- Communauté d'Agglomération du Muretain
- Anah,
- Conseil Régional Midi Pyrénées
- Caisses de retraites

Les prêts :

- Eco-Prêt,
- Caisse d'Allocations Familiales,
- SACICAP - PROCIVIS Toulouse

La Fiscalité :

- Les crédits d'impôts,

Pour obtenir plus d'informations sur ce dispositif, trois permanences sont à votre disposition **sans rendez-vous.**

Tous les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h
au 8 rue Jean Jaurès à Muret
Tél. : 05 34 56 63 96

Les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois de 9h à 12h
à la Mairie de Portet-sur-Garonne
1 rue de l'Hôtel de Ville
Tél. : 05 61 72 00 15

Les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 9h à 12h
à la Mairie de Saint-Lys
Place Nationale
Tél. : 05 62 14 71 71

En dehors de ces horaires, vous pouvez contacter
le PACT Haute-Garonne au 05 62 27 51 50 .

